



COMMISSION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT



2018



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HAUTS-DE-FRANCE

ÉDITO

L'agriculture est un acteur important de l'économie régionale 5.8 Md€ de chiffre d'affaires à la production. Avec plus de 85 000 salariés de la production à la transformation, l'agriculture est aussi, le premier employeur de la Région.

Enfin l'agriculture est le premier utilisateur du territoire.

Fort de ces atouts, les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France ont décidé de s'organiser pour travailler ensemble sur les sujets environnement avec une triple ambition :

- que notre agriculture régionale reste économiquement et socialement performante,
- être force de proposition sur les sujets environnementaux et que l'agriculture soit source de solutions pour la préservation des milieux,
- faire connaître et reconnaître les services environnementaux rendus par la profession agricole.

Pour relever ces défis, nous avons mis en place une organisation régionale à la demande de Christophe Buisset, président de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, et des membres du bureau, qui s'appuie sur la commission régionale environnement forte de 134 élus et une équipe technique de 54 agents.

Ainsi organisés, nous sommes en capacité d'aborder toutes les thématiques environnement, et sommes devenus en 18 mois des interlocuteurs reconnus des services de l'Etat.

Nous vous invitons à découvrir les travaux 2017-2018.



Olivier DAUGER

Président de la commission environnement Hauts-de-France, en charge du groupe énergie



Olivier FAICT

Vice-Président de la commission environnement Hauts-de-France, en charge du groupe gestion des déchets



Bruno HAAS

Vice-Président de la commission environnement Hauts-de-France, en charge du groupe biodiversité



Bruno ROUSSEL

Vice-Président de la commission environnement Hauts-de-France, en charge du groupe eau

SOMMAIRE



4-5

L'EAU : RESSOURCE INDISPENSABLE À PRÉSERVER



6-7

GESTION DES DÉCHETS : UNE AUTRE FORME D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



8-9

«BIODIVERSITÉ», L'AGRICULTURE A TOUTE SA PLACE



10-11

AIR CLIMAT ENERGIE : LES ENJEUX DE DEMAIN



12-13

LE GROUPE OUTILS, À DISPOSITION DES AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES



14-15

PARTENAIRES

L'EAU : RESSOURCE INDISPENSABLE À PRÉSERVER



Etre agriculteur en zones vulnérables, sur une aire d'alimentation de captage, en zone d'action renforcée, sur une zone humide, en bordure de cours d'eau... et vivre de son activité tout en préservant l'or bleu.



Elu en charge du dossier

Bruno Roussel

- Agriculteur à Campigneulles-les-Petites (62)
- Vice-Président de la Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais et de la commission environnement des Hauts-de-France
- Administrateur à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et Président du Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcea)
- Membre de la commission environnement APCA



SOUS-THÈMES DU GROUPE

- Qualité de l'eau
- Lutte contre l'érosion des sols
- Ecophyto
- Nitrates
- Agences de l'Eau (politique)



MOYENS MOBILISÉS

- 6 réunions du groupe «Eau» de la commission environnement
- 20 réunions sur le 6^{ème} PAR avec Administration, Préfet, partenaires techniques...
- 15 groupes de travail d'élaboration des 11^{èmes} programmes des Agences de l'Eau
- 2 Assises de lutte contre l'érosion et un colloque Hauts-de-France



RÉSULTATS OBTENUS

- Ecophyto : feuille de route négociée, cadrage des appels à projet
- PAR nitrates/GREN : textes issus d'un compromis négocié
- 11^{ème} programme des Agences de l'Eau : négociations des aides agricoles dans un cadre contraint
- Lutte contre l'érosion : 43 km de fascines, 80 km de haies, 13 ha de bandes enherbées et autres ouvrages préconisés, installés et suivis...



ZONES VULNÉRABLES : PREMIER ÉPISODE HAUTS-DE-FRANCE

En 2014, les agriculteurs en zones vulnérables ont dû s'adapter au 5^{ème} programme d'actions, très différent en Nord – Pas-de-Calais et Picardie. Depuis, le socle national s'est renforcé, lié à un contentieux avec l'Europe sur l'application de la directive nitrates. Les Chambres d'agriculture ont assuré une communication régulière par des plaquettes, sites Internet et articles de presse. Dès 2016, les élus de la commission se sont mobilisés pour la négociation du zonage et le démarrage des négociations du programme, prévu pour 2018. L'enjeu d'un programme d'actions commun aux Hauts-de-France est de taille : les ministères donnent la consigne de retenir la mesure la plus contraignante des 5^{èmes} programmes des anciennes régions sur chaque thème : calendrier d'épandage, couverts d'interculture...

Après 18 mois de négociations avec les services de l'Etat, un compromis est trouvé, évitant les «renforcements contraignants et inutiles».

Exemple : taux d'argile (28 % au lieu de 37 %), pesées d'épandeur obligatoires évitées...

En parallèle, le GREN (Groupe Régional d'Experts Azote) a travaillé à harmoniser et mettre à jour les références servant de base au Prévisionnel de fertilisation azotée. Les exploitations disposant d'outils de calcul informatisés bénéficieront des dernières mises à jour.

Pour les assolements simples, les élus de la commission ont négocié «une méthode simplifiée», retenue par l'Administration, afin que chaque exploitant puisse être facilement en règle.

XIÈME PROGRAMME DES AGENCES DE L'EAU

Parmi les élus de la commission régionale environnement, 5 siègent dans les comités de bassin dont 3 sont administrateurs au sein des Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine Normandie. Cet engagement est indispensable pour que la spécificité de l'activité agricole soit reconnue. Les Agences prélèvent les redevances. Si les taux sont encadrés par la loi, certaines modalités restent négociables localement. Les Agences utilisent ce budget pour accompagner les changements de pratique : financement des mesures agri-environnementales et climatiques, des aides à l'investissement, du plan Ecophyto, de l'agriculture biologique, du maintien de l'agriculture en zone humide et de la lutte contre l'érosion des sols...

En 2017, les Chambres d'agriculture se sont fortement mobilisées autour des négociations des XIèmes programmes des Agences, fixant le cadre pour 6 ans.

ECOPHYTO

- Réseau DEPHY des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France réengagé en juillet 2016 :

9 groupes de ferme (115 exploitations) : 1 en légumes frais, 1 en légumes industriels, 2 en polyculture élevage, 5 en grandes cultures.

- Un réseau EXPE «MiniPest» avec 1 colloque de restitution en 2016

- 8 collectifs dits «groupes 30 000» accompagnés par l'Agence de l'Eau

- 1 blog ECOPHYTO : publications hebdomadaires

- 1 page FACEBOOK

- 35 articles publiés en 2017

- 2 journées Tech'Innov

- 2 journées Effets non intentionnels

- 2 journées techniques légumes (pôle légumes)

- 1 journée technique sur la pulvérisation

- BSV hebdomadaires

GESTION DE L'EAU

L'accès à l'eau est une préoccupation importante. Les aléas climatiques y sont pour beaucoup, et produire pommes de terre et légumes sans les arroser devient une gageure.

Au moment où la campagne d'irrigation débutait, la DREAL Hauts-de-France a communiqué sur un projet d'arrêté cadre de bassin, qui remettait en cause les discussions déjà abouties dans les départements. La profession s'est mobilisée et le dossier a été ajourné sans prise de décision lors du comité de bassin du 29 juin. La discussion reprise par la suite, avec la commission environnement en pointe, a permis d'aboutir à un accord sur le fond : changement des modalités d'avertissement lors des franchissements des seuils sécheresse, sans modification des mesures de restriction déjà en vigueur. Toutes les parties se sont mises d'accord sur ce projet de bon sens.

Devant l'enjeu que revêt aujourd'hui l'irrigation des cultures, la commission environnement a décidé d'établir un plan d'actions afin de mieux faire comprendre sa nécessité économique, ses besoins, et sa nécessaire prise en compte dans les décisions administratives à l'avenir. Ce plan aura trois axes d'intervention : la recherche de ressources alternatives, pratiques agronomiques, la veille réglementaire.

LUTTE CONTRE L'ÉROSION

Avec les départements, les intercommunalités et Agences de l'Eau, les Chambres d'agriculture se mobilisent pour que les agriculteurs conservent leur principal outil de travail : le sol.

L'objectif est de sensibiliser dès l'amont d'un bassin versant pour éviter les dégâts à l'aval.

Des aménagements d'hydraulique douce, type fascines, haies, diguettes... sont proposés aux exploitants et souvent pris en charge par la collectivité. Des démonstrations de matériels, des vitrines de couverts... permettent d'aborder le volet agronomique.

GESTION DES DÉCHETS : UNE AUTRE FORME D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Faire reconnaître le rôle du Monde Agricole dans le recyclage des déchets et matières organiques.



Elu en charge du dossier

Olivier Faict

- Agriculteur à Ercourt (80)
- Elu de la Chambre d'agriculture de la Somme
- Administrateur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Vice-Président de la commission environnement Hauts-de-France



OBJECTIFS VISÉS

Faire en sorte que la profession agricole soit :

- pro active sur la valorisation de ses effluents d'élevage et de ses déchets non organiques agricoles
- un acteur privilégié et reconnu dans la filière de recyclage des déchets en région : boues et sous produits urbains et industriels, composts, digestats,...

Sensibiliser les producteurs de déchets organiques et les agriculteurs au respect des bonnes pratiques d'épandage, afin de promouvoir une filière de recyclage de qualité (innocuité des produits épandus et préservation de la qualité des sols).



RÉSULTATS OBTENUS

En Hauts-de-France, la profession contribue à valoriser chaque année environ 2 millions de tonnes de matière sèche de produits organiques sur 360 000 ha (environ 30 % de la SAU).

En 2017, la mobilisation des agriculteurs des Hauts-de-France a permis la collecte de près de 2 800 tonnes d'emballages et plastiques usagés dont plus de 80 % ont été recyclés ou valorisés énergiquement.



MOYENS MOBILISÉS

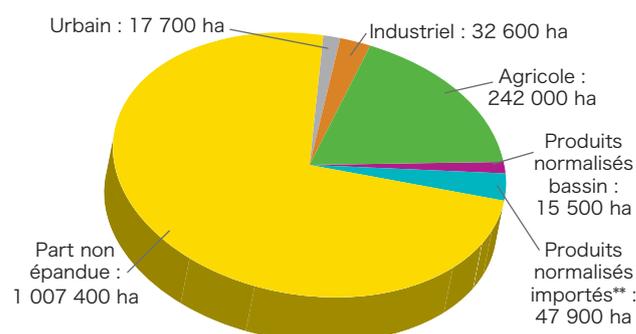
Le groupe «économie circulaire» rassemble :

- une 10^{aine} d'élus
- une 15^{aine} de salariés issus de différents services des Chambres d'agriculture Hauts-de-France (SATEGE*, MUAD**, service environnement, service énergie, bâtiment,...).

* Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages

** Mission d'Utilisation Agricole des Déchets

Pression annuelle des épandages d'effluents organiques dans les Hauts-de-France* (surface en ha)



* = hors Oise. ** = estimation Nord, Pas-de-Calais et Somme (hors Aisne et Oise)

LA VALORISATION DES PRODUITS ORGANIQUES : TOUJOURS À LA RECHERCHE DE RÉFÉRENCES

Ces 2 dernières années, des sujets innovants sont traités avec la mise en place d'essais sur la valorisation des digestats de méthanisation ou encore sur la problématique de la volatilisation de l'azote lors des épandages d'engrais minéraux ou organiques en lien avec les autres groupes de la commission environnement.

Des références sur le comportement agronomique des divers produits organiques par le biais de cinétiques de minéralisation de l'azote et du carbone sont également réalisées et permettent de consolider le référentiel GREN pour le calcul des plans de fumure. Des références sont également acquises sur les importations des produits organiques de pays limitrophes.



LES COLLECTES D'EMBALLAGES ET PLASTIQUES AGRICOLES EMBALLENT LES AGRICULTEURS

Depuis 20 ans, des solutions simples et efficaces sont proposées aux agriculteurs pour valoriser leurs déchets agricoles (emballages vides issus de l'utilisation des intrants, plastiques d'élevage ou encore Produits Phytosanitaires Non Utilisés), via un circuit essentiellement mis en œuvre par A.D.I.VALOR. Il s'agit d'une des premières filières volontaires de recyclage en France.



La mobilisation forte des agriculteurs des Hauts-de-France sur ce type de collecte est une belle contribution du monde agricole au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Notre région a toujours fait figure de bon élève au niveau national. Nouveau challenge pour rester exemplaire : améliorer le taux de collecte des plastiques issus de l'élevage.

PRPGD : QUÉSAKO ?

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets est actuellement en cours de révision en Hauts-de-France. Ce document de planification fait partie intégrante du SRADDET*. Compte tenu du contexte, l'agriculture a un rôle important à jouer dans ce dossier.

En effet, la majorité des déchets organiques générés par les ménages ou les industries agro-alimentaires est recyclée sur les terres agricoles directement ou après transformation (compostage ou méthanisation). Nous devons toutefois être vigilants sur la qualité des produits recyclés afin de protéger notre outil de travail que sont nos terres agricoles et afin de continuer à produire des denrées de qualité. Le suivi-traçabilité mis en place dans notre région par nos services des Chambres d'agriculture permet d'avoir une bonne connaissance de ce qui est épandu.

Depuis ces dernières années, le monde agricole a su s'adapter et innover en développant des unités de traitements de déchets à l'échelle territoriale, en référence aux sites de compostage ou de méthanisation. Ils offrent aux collectivités et acteurs économiques, des solutions de traitement de leurs déchets et permettent de produire des sous produits organiques (digestats, composts,...) utilisables pour la fertilisation des sols et des cultures et des énergies renouvelables.

Le monde agricole se place donc comme un partenaire incontournable du PRPGD à l'échelle des Hauts-de-France pour faire reconnaître son rôle dans la valorisation des déchets d'origine multiple. Un suivi de ce plan pour garantir la qualité des déchets et produits organiques recyclés en agriculture est primordial.

*SRADDET : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

«BIODIVERSITÉ», L'AGRICULTURE A TOUTE SA PLACE



Elu en charge du dossier

Bruno Haas

- Agriculteur à Reez Fosse Martin (60)
- Elu de la Chambre d'agriculture de l'Oise
- Membre du groupe permanent biodiversité APCA
- Vice-Président de la commission environnement Hauts-de-France



OBJECTIFS VISÉS

Faire reconnaître les contributions de l'agriculture

Aider les agriculteurs à optimiser leurs pratiques dans un cadre volontaire et socio-économique



MOYENS MOBILISÉS

- 10 groupes de travail biodiversité de la commission environnement
- SRADDET : 7 réunions avec la Région
7 courriers et contributions
- Compensation écologique : 1 séminaire de réflexion régional et 4 réunions
- Chemins ruraux : 1 réunion avec la Région et 4 comités techniques
- 12 agents Chambres engagés sur le dossier biodiversité
- Partenaires techniques principaux : CRPF, Fédérations des Chasseurs, Conservatoires, CPIE, Universités, INRA, etc.



SOUS-THÈMES DU GROUPE

- SRADDET volet biodiversité
- Compensation écologique
- Chemins ruraux



RÉSULTATS OBTENUS

Proposition de contributions au SRADDET et d'un plan régional agriculture et biodiversité

Charte régionale compensation écologique

Comité technique régional "Nature en chemin"

SRADDET VOLET BIODIVERSITÉ

Les Hauts-de-France sont occupés à près de 80 % par les activités agricoles et forestières. La Profession Agricole est mobilisée politiquement et techniquement sur l'évolution de ce dossier et ses nombreuses incidences territoriales.

Les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France sont impliquées sur de très nombreux sujets tels que l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, le climat, l'air, l'énergie, la biodiversité, etc. Le projet de SRADDET, à portée réglementaire, a entamé ses travaux finaux.

Le Conseil régional a mis en place, le 10 octobre 2017 à Arras, une instance dédiée, le club des PPA (Personnes Publiques Associées) regroupant près de 130 structures.

Les Chambres consulaires, reconnues dans de nombreux domaines avec la qualité de «personne publique associée», n'ont pas été invitées à participer aux travaux de cette instance, ni aux réunions de concertation.

Nous avons rappelé que la majorité des thèmes est travaillée au quotidien par les Chambres d'agriculture,

tant pour le développement des territoires que dans la conciliation des enjeux économiques, environnementaux et sociaux afin de favoriser l'atteinte des objectifs d'intérêt général.

Une rencontre avec les élus régionaux en charge de l'environnement et de la biodiversité a permis de dégager un consensus autour d'une sélection limitée de réservoirs de biodiversité et d'une volonté commune de développer la biodiversité ordinaire.

Au-delà de l'action "Nature en chemin", de nombreuses actions sont développées par les agriculteurs en faveur de la biodiversité : maintien et gestion des éléments fixes du paysage (haies, bandes enherbées...), MAEC, Agrifaune, auxiliaires, pollinisateurs, agroforesterie, programmes de recherche appliquée, etc.

Nous avons proposé de travailler ensemble les contributions de l'agriculture aux différents volets du SRADDET et d'envisager un Plan régional volontaire agriculture et biodiversité s'inscrivant dans la politique régionale «Homme-nature, un pacte pour la biodiversité».

COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

Suite au colloque que nous avons organisé le 6 décembre 2016 à Compiègne, nous avons travaillé avec l'aide de la DREAL à la rédaction d'une charte pour l'application de la doctrine «éviter, réduire, compenser» aux grands ouvrages publics ou privés.

Cette charte fait désormais consensus entre la profession agricole et l'Administration régionale et a pour objectif de dégager quelques principes généraux qu'il convient d'appliquer pour éviter ou réduire les effets, les impacts négatifs des grands ouvrages sur l'environnement. Elle fixe également les conditions dans lesquelles ces effets négatifs pourraient éventuellement être compensés en sollicitant les espaces agricoles et forestiers. Les signataires prévus sont l'Etat, la Région, la Chambre régionale d'agriculture, la SAFER. Des déclinaisons locales permettront d'associer d'autres signataires.



CHEMINS RURAUX

La Chambre régionale est membre du Comité technique régional de l'action "Nature en chemin". Nous avons malheureusement connaissance des dossiers que lorsqu'ils vont être soumis au vote des élus régionaux. Nous avons donc demandé à être impliqués au niveau local, en amont des projets pour améliorer la concertation entre les collectivités et les agriculteurs, puis la mise en place de ces actions.

<https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/environnement-territoires/paysage-biodiversite/compensation-ecologique/>

AIR CLIMAT ENERGIE : LES ENJEUX DE DEMAIN



Le compartiment AIR constitue désormais un nouvel enjeu déterminant dans les exploitations agricoles. Il est non seulement compliqué dans son fonctionnement mais surtout complexe dans la multitude d'interactions entre les particules qui le composent. Que ce soit le carbone, l'ammoniac ou encore les phyto, l'agriculture contribue à la fois dans les émissions mais également dans la captation. Une connaissance plus fine de ce compartiment et du lien avec l'agriculture est nécessaire avant d'agir.



OBJECTIFS VISÉS

Faire reconnaître l'agriculture comme secteur d'activité contribuant aux enjeux de demain : réduction des émissions de particules fines, adaptation et atténuation face aux changements climatiques, production d'énergies vertes, captation du carbone par les sols agricoles,... Capitaliser des références et connaissances sur le climat et l'air. Sensibiliser les agriculteurs quant aux bonnes pratiques faiblement émettrices de particules fines et celles favorables à leur captation.



SOUS-THÈMES DU GROUPE

- La qualité de l'air
- Le changement climatique
- La méthanisation
- Le SRADDET, volet air climat énergie



Elu en charge du dossier

Olivier Dager

- Agriculteur à Guignicourt (02)
- Président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne
- Président de la commission environnement Hauts-de-France
- Membre de la commission environnement APCA



RÉSULTATS OBTENUS

La concertation préalable aux arrêtés visant la gestion des épisodes de pollution de l'air.

Mise en place en Hauts-de-France d'un diagnostic climat CLIM'AGRI et d'un observatoire du climat ORACLE. Une convention régionale pour l'accompagnement des projets méthanisation.



MOYENS MOBILISÉS

- 10 élus réunis à 3 reprises en groupes thématiques, 3 comités de pilotage, 1 réunion technique.
- Des avis sur les projets d'arrêtés sur la qualité de l'air
- Participation au séminaire qualité de l'air le 18 septembre 2018 à Douai

CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN ENGAGEMENT FORT EN HAUTS-DE-FRANCE

Les élus de la commission ont soutenu la mise en place d'un diagnostic régional des énergies et gaz à effet de serre, afin de partager le constat et aboutir à des scénarios prospectifs. Après son lancement en novembre 2017, l'état des lieux est dressé et la discussion ainsi engagée sur les scénarios. Cette démarche permet d'alimenter les réflexions sur un sujet d'avenir : quelle serait la contribution de l'agriculture régionale dans l'effort climatique ?

En parallèle, les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France ont validé leur engagement dans une démarche de compréhension de l'impact du changement climatique sur l'agriculture, sous la forme d'un observatoire nommé ORACLE.

Les élus ont trouvé la complémentarité de ces démarches, puisqu'elles convergent vers la proposition de voies d'adaptation et d'atténuation pour l'agriculture.





LA MÉTHANISATION S'AFFIRME EN HAUTS-DE-FRANCE

La Convention Régionale Méthanisation réunit à nouveau, pour une durée de 3 ans, les Chambres d'agriculture, l'Ademe et le Conseil régional, sur le périmètre des Hauts-de-France, signée en août 2018. Après un travail de concertation au printemps 2018, la présente convention regroupe 15 actions en 6 axes thématiques. Ces temps forts relèvent du suivi technico-économique des installations de méthanisation agricoles, l'inventaire des intrants utilisés, étude sur l'opportunité de nouveaux co-produits agricoles, enquêtes des sites de compostage et de méthanisation, expérimentations, communication et formations.

LA QUALITÉ DE L'AIR N'EST PAS LAISSÉE AU HASARD...

...À la fois par la réglementation. Le Plan national de Réduction des Polluants Atmosphériques, dont l'arrêté a été signé en mai 2017, mentionne un délai pour construire un plan d'action sur l'utilisation de matériels d'épandage d'azote moins émissifs d'ammoniac ou l'enfouissement des produits épandus dans un délai adapté.

L'utilisation de l'urée est rendue possible, sous conditions de bonnes pratiques qui seront définies dans un guide national. Peu après, un arrêté interpréfectoral pour la gestion des épisodes de pollutions atmosphériques a été pris en listant les pratiques qui peuvent être rendues interdites dès atteinte du seuil d'alerte.

Les élus de la commission environnement ont porté à plusieurs reprises par contribution écrite la difficulté de reporter certaines pratiques agricoles.

Le premier arrêté pollution a été signé par le Préfet de Région le 22 février 2018. L'alerte pollution simulée ne s'est pas avérée, l'annulation de l'arrêté eu lieu le 23 février.

Les élus ont insisté sur la concertation préalable de la profession et des mesures adaptées au cas par cas.

...Mais aussi d'un point de vue de l'expertise technique. La Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, Arvalis et ATMO Hauts-de-France sont lauréats du projet Epan'd'Air, dans le cadre de l'appel à projet national Agr'Air. Il consiste à mesurer les émissions atmosphériques d'ammoniac de différentes pratiques d'épandage.

Un comité de pilotage s'est tenu en décembre 2017. L'avancement du projet et les premiers résultats ont été débattus en commission environnement plénière en juin 2018.

Dans la trajectoire d'améliorer les connaissances et à la demande de l'ANSES, ATMO Hauts-de-France est missionnée pour mettre en place une campagne de mesure des particules phyto dans l'air.

Cette étude, actuellement en cours, a fait l'objet d'une rencontre entre ATMO et les élus de la commission environnement, de l'ordre du jour d'un groupe technique et de débats en commission environnement plénière.

LE GROUPE OUTILS, À DISPOSITION DES AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES



Elus en charge du dossier

Olivier Dauger

- Agriculteur à Guignicourt (02)

Bruno Haas

- Agriculteur à Reez Fosse Martin (60)

Olivier Faict

- Agriculteur à Ercourt (80)

Bruno Roussel

- Agriculteur à Campigneulles-les-Petites (62)



OBJECTIFS VISÉS

Harmoniser les dispositifs d'accompagnement des actions environnementales au niveau Hauts-de-France.

Être force de proposition en matière d'outils d'intervention pour concilier agriculture performante et préservation des ressources.



MOYENS MOBILISÉS - RÉSULTATS OBTENUS

700 demandes d'engagement MAE déposées

550 dossiers PCAE

5 réunions techniques

Concertation avec les Parcs du Nord Pas-de-Calais, la Fédération Régionale des Chasseurs



AMÉLIORER LES DISPOSITIFS EN PLACE, ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS

Le groupe outils a pour objectif d'améliorer et de promouvoir les mesures existantes telles que les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et le Plan de Compétitivité Agro-Environnementale sur le volet investissement. C'est ainsi que nous poursuivons le travail sur les IFT avec la DRAAF et le Ministère, dans le cadre des mesures de réduction phytosanitaires. Compte tenu de la prise en compte du traitement de semences qui reste très pénalisant dans l'atteinte des objectifs, il est nécessaire de revoir les références en fonction de l'évolution de la réglementation phytosanitaire. Le groupe travaille également sur la mise en place d'une mesure de semis direct sous couvert, déployée à partir de la campagne 2018 et souscrite par quelques exploitants. Certains points du cahier des charges restent à approfondir.

Malgré les difficultés rencontrées, le bilan reste assez positif, car les engagements sont nombreux et la consommation des budgets importante. Des critères de sélection vont sans doute être mis en place pour la campagne prochaine. Les MAE restent un outil à disposition des exploitants agricoles pour répondre aux enjeux environnementaux, outil financé par l'Etat, les Agences de l'Eau, le Conseil Régional et le FEADER, fonds européens.

Sur le volet investissement, là aussi des difficultés subsistent, notamment sur la liste des investissements éligibles ou encore sur la sélection des dossiers. Nous sollicitons fréquemment le Conseil Régional, autorité de gestion, sur ces différents sujets. La consommation budgétaire est importante et la maquette financière du programme a été revue pour abonder l'enveloppe de ces mesures, la programmation étant en place jusque 2020.

PRÉPARER LE PROGRAMME 2020-2026

Les discussions autour de la future PAC ont débuté et très clairement les fonds européens vont encore plus être fléchés sur le second pilier. Nous devons être force de propositions pour avoir des outils adaptés aux exploitations agricoles de notre région et aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui. En complément des réflexions sur l'évolution des MAEC actuelles, nos travaux portent sur le PSE, Paiement pour Services Environnementaux. Ces PSE ont deux visées : la reconnaissance des services aujourd'hui rendus par l'agriculture à l'environnement, et l'accompagnement financier des démarches de progrès.

Depuis sa mise en place, trois réunions ont été réalisées avec les 6 membres de la Commission ayant souhaité travailler sur ce sujet. L'objectif de ces réunions est de construire une offre de mesures pouvant rentrer dans le Programme de Développement Rural, post 2020. Ce travail sera présenté lors d'une première rencontre avec le Conseil régional et les partenaires financiers, Agences de l'Eau et Etat, le but étant de présenter le cahier des charges et les objectifs visés. Des partenaires techniques ont été associés à ce travail, tels que les Parcs Naturels Régionaux du Nord Pas-de-Calais pour construire une mesure Herbe plus adaptée aux spécificités de la région, la Fédération Régionale de la Chasse sur une mesure plus axée biodiversité...

Même si l'échéance 2020 semble éloignée, pour que nos propositions soient étudiées et prises en compte, elles doivent d'ores et déjà être présentées aux partenaires.



NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

ADEME

ADIVALOR

Agence de l'Eau Artois Picardie

Agence de l'Eau Seine Normandie

ATMO Hauts-de-France

Centre Ressource du Développement Durable

Conseils Départementaux de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais
et de la Somme

Conseil Régional des Hauts de France

Conservatoire des sites naturels de Picardie

Conservatoire botanique national de Bailleul

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Groupe Ornithologique du Nord

Ministère de l'Agriculture – CasDar

L'équipe technique Hauts-de-France

Airy Darbon, *directeur référent*

Claire Bodèle, *responsable dossier économie circulaire-déchets*

Samantha Bertrand, *responsable du dossier air-climat-énergie*

Pascale Nempont, *responsable dossier qualité de l'eau*

Laurence Legrand, *responsable outils d'intervention*

Emmanuel Du Tertre, *responsable dossier gestion quantitative*

Régis Wartelle, *responsable dossier biodiversité*

Benoît Cousin, *référent technique*

Ambitions des Chambres d'agriculture pour l'environnement

Etre incontournables dans les choix des plans d'action de la gestion qualitative et quantitative et accompagner les exploitants dans les plans opérationnels.

Collecter un maximum de connaissance dans les domaines de l'énergie et du climat et être force de propositions sur ces sujets émergents.

Etre acteurs incontournables dans la rédaction des programmes agri-environnementaux et rechercher en lien avec les collectivités, l'État, l'Europe, des outils d'intervention cohérents.

Positionner la «biodiversité» comme un atout pour l'agriculture.

Sécuriser le retour au sol des sous-produits et des déchets organiques.





**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HAUTS-DE-FRANCE

Site internet :
hautsdefrance.chambres-agriculture.fr